Le Sud-Ouest
Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le jeudi 7 janvier 2010 à 10 h 815, rue Bel-Air, salle 02-101

PRÉSENCES :

BENOIT DORAIS, Maire d'arrondissement
DANIEL A BÉLANGER, Conseiller de ville
VÉRONIQUE FOURNIER, Conseillère de ville
HUGUETTE ROY, Conseillère d'arrondissement
SOPHIE THIÉBAUT, Conseillère d'arrondissement
CAROLINE FISETTE, secrétaire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Érick Santana, directeur d'arrondissement
Sandy Hébert, directeur - Culture / Sports / Loisirs et développement social
Normand Proulx, directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises

---

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et souhaite une bonne et heureuse année à tous.

Il explique que relativement au mémoire présenté à cette séance, il y a une prise de position de l'ensemble des élus qui se veut consensuelle, précisant que chaque membre aurait pu vouloir aller plus loin selon ses allégeances politiques.

CA10 22 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par DANIEL A BÉLANGER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

10.02 Période de commentaires des élus

La conseillère Véronique Fournier profite de l'occasion pour offrir ses vœux de bonne année à tous et aussi celui de la solidarité.

La conseillère Sophie Thiébaut souhaite une bonne année 2010 indiquant qu'il y aura beaucoup de travail.

Le conseiller Daniel Bélanger et la conseillère Huguette Roy partagent les vœux exprimés par leurs collègues.

10.03 Période de questions et commentaires du public

Aucune intervention de la part du public.

Le maire présente et rappelle le travail collectif imposant tant des élus que de l'administration. Il remercie l'administration pour le travail et indique que le travail s'est continué durant le temps des fêtes. Il indique que le mémoire sera présenté à l 'OCPM le 18 janvier prochain. Il demande que les remerciements pour le travail accompli soient transmis aux membres du personnel.

Le maire fait une présentation des grandes lignes du mémoire dont les titres se lisent comme suit :

- Le sommaire du mémoire
- La présentation de l'arrondissement du Sud-Ouest
- Une mise en contexte
- Le corridor Dalhousie
    - Proposition de la Société du Havre de Montréal
    - Solution temporaire et coûteuse
    - Incompatibilité avec les objectifs du Plan de transport et impact sur la coalition pour le projet de système léger sur rail (SLR)
    - Impacts pour les résidants du secteur
    - Protection du patrimoine
    - Participation du CN
    - Exploitation commerciale sous le viaduc
    - Demandes de l'arrondissement
- L'intégration urbaine et la gestion du projet
    - Stratégie municipale d'inclusion de logements abordables
    - Réglementation d'urbanisme
    - Axe est-ouest : développement économique
    - Axe est-ouest : circulation
    - Axe est-ouest : aménagement et animation du domaine public
    - Relocalisation de la chute à neige
    - Harmonisation avec le projet de reconstruction du complexe Turcot
    - Demandes de l'arrondissement

Le résumé des principales demandes et la conclusion

Le maire explique que les principales demandes de l'arrondissement sont les suivantes :

Les demandes relatives à la proposition du corridor Dalhousie

L'arrondissement s'oppose à la proposition de construction du corridor Dalhousie telle que présentée dans le document synthèse de la SHM et demande :

1. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec les partenaires concernés, demande au gouvernement du Québec de remettre à l'ordre du jour le financement et l'implantation à court terme d'un système léger sur rail (SLR) reliant la Rive-Sud au centre-ville de Montréal.

2. Que la SHM modifie la Phase 1 du projet Quartier Bonaventure et prévoit l'aménagement d'une voie réservée aux autobus sur le nouveau boulevard urbain. Cette solution respecte les orientations du Plan de transport de Montréal et offre une alternative valable à la voie en site propre qui avait été proposée dans le cadre du Chantier N^{o} 7 du Plan de transport.

Les demandes relatives à l'intégration urbaine et à la gestion du projet

1. De mettre sur pied, dans les plus brefs délais, un ou plusieurs groupes de travail réunissant des représentants des deux arrondissements concernés, des services centraux et de la SHM. Ces intervenants auraient pour mandat d'établir des modalités claires, cohérentes et équitables sur la mixité souhaitée pour le parc de logements du nouveau quartier, la réglementation d'urbanisme, la gestion de chantier, l'aménagement et l'entretien du domaine public, la gestion de la circulation pendant les travaux et la fiscalité.

2. De prévoir dans le projet Quartier Bonaventure l'aménagement des espaces publics situés plus à l'ouest du secteur d'intervention. Cet aménagement devrait être de la même facture que ceux prévus

dans l'axe nord-sud afin d'assurer une homogénéité du tissu urbain. Il devrait par ailleurs être d'aussi grande qualité que les aménagements dans le Quartier international.

3. De prévoir des mesures de sécurité adéquates pour la circulation piétonne sur les rues est-ouest qui traversent la structure ferroviaire et le nouveau boulevard urbain. Un aménagement adéquat favorisera les déplacements entre le projet Bonaventure et les projets immobiliers situés dans Griffintown et, par conséquent, une intégration harmonieuse du nouveau quartier dans son environnement.

4. De récupérer des espaces dans la structure ferroviaire du viaduc du CN et de prévoir des usages propres à favoriser une animation et un achalandage, tant du côté est que du côté ouest.

Le maire invite les conseillers qui le désirent à commenter le mémoire.

Le conseiller Daniel Bélanger indique être d'accord avec les propos du maire lorsqu'il parle de consensus, que le mémoire est bien fait et qu'il utilise le bon ton, rappelant que fondamentalement, c'est un bon projet pour Montréal mais que là où le bat blesse, c'est le corridor Dalhousie, qu'il y a des devoirs à refaire au niveau du plan de transport.

La conseillère Véronique Fournier, indique, dans le même sens, que c'est un projet d'une grande valeur et dont Montréal a besoin et que l'on pourrait se servir de celui-ci pour réparer certaines erreurs du passé. Elle rappelle la préoccupation quant à la stratégie d'inclusion et souhaite que l'on puisse être en mesure de faire de ce projet un projet novateur qui pourrait être une signature pour Montréal et qui permettrait de faire un lien entre les deux arrondissements concernés soit le Sud-Ouest et Ville-Marie.

La conseillère Sophie Thiébaut rappelle que le mémoire est consensuel malgré que les élus soient de différentes organisations politiques. Elle indique qu'une rencontre a été organisée entre les élus et par la suite qu'ils ont rencontré la Société du Havre et que les élus ont travaillé à incorporer différents points de vue ou préoccupations qui leurs ont été transmis. Elle indique que c'est un très beau mémoire et qu'il fait preuve de visions globales pour le Sud-Ouest.

La conseillère Huguette Roy indique qu'elle est très fière que l'on ait un mémoire qui fait le consensus des élus.

CA10 22 0002

Mémoire de l'arrondissement relativement au projet de réfection de l'autoroute Bonaventure

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

D'approuver le mémoire de l'arrondissement qui sera présenté le 18 janvier 2010 à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) relativement au projet réfection de l'autoroute Bonaventure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

La conseillère Sophie Thiébaut demande au maire de donner des informations complémentaires sur la date de présentation du mémoire.

Le maire indique que le mémoire sera présenté le 18 janvier prochain à 19h aux bureaux de l'Office de consultation publique et qu'il sera déposé sur le site de l'arrondissement dès aujourd'hui et sera sur le site de l'Office après sa présentation.

La conseillère Sophie Thiébaut suggère que l'on puisse recueillir les commentaires suivant la présentation du mémoire.

Madame Constance Lauzon, chef de division accueil et informations, indique que les bureaux de l'Office de consultation publique sont situés au 1550, rue Meltcalfe, 15^{e} étage.

À 10 h 46, tous les points de l’ordre du jour ayant été traités, la maire déclare la séance levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

_____	_____
BENOIT DORAIS	CAROLINE FISETTE
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d’arrondissement